

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Février 2019

\* \* \* \*

L'an deux mil dix-neuf, le 25 février, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 18 février 2019 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE Claire, BOULET Mickaël, CLAVERIN Gilles, SELIMBAYE Yolen Adjoints, BULLIDO Valérie, DUBREUILH Yves, SICHE-CADET Yann, VIEIRA Pascal, BOBINEAU Catherine.

Absents excusés : COLAS Sophie, FAUBET Benoit, FAUBET Emilie DAVID Sylvie, M LE CLAIRE François, Mmes SENAC Armelle, BERTOT Sandra, DRAIN Didier, CHOLET Jean-Charles.

Secrétaire de séance : Mr Yann SICHE-CADET

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité

Mr Viera devant quitter la séance avant la fin Mr le Maire modifie l'ordre de passage des points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier maraîchage qui avance bien, aujourd'hui nous avons deux maraîchers intéressés, une dame qui propose d'exploiter 2 hectares dont une partie en traction animale, l'autre servant de prairie.

Le second maraîcher est un homme qui exploitera 3 hectares pour des légumes bio. Après de nombreux entretiens, les deux exploitants ont accepté nos conditions fixées dans chacun des baux.

Mr le Maire reviendra en détail sur les baux dans les points 2.

Mr le Maire tient à préciser que ce projet qui pourrait être soutenu par la Cali, le Département, la Métropole volonté d'être présent à l'ouverture des jardins

Mr Le Maire rappelle aux membres que chacun a été destinataire du projet de baux.

### **I : 2019-10 : Maraîchage : fixation du prix du fermage/ha/an**

Mr le Maire expose : « Selon les projets de baux il est fixé en application de l'article L. 411-11 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du Préfet du département de la Gironde en date du 21 septembre 2018, entre 341.60 euros à l'hectare et 512,37 euros, correspondant au minimum et au maximum retenu selon l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2018 »

Cependant dans le cadre de baux environnementaux on peut moduler les montants des loyers,

C'est pourquoi, vu les charges reposant sur les preneurs des présents baux et en compensation Mr le Maire propose que le fermage soit fixé à un total annuel réparti comme suit selon la surface des parcelles :

Année	Prix fermage/ha/an
2019	50
2020	100
2021	150

2022	200
2023 et suivantes	400

Les loyers, seront payables annuellement au 31 octobre à l'adresse suivante : Mairie de GENISSAC, 192 route de St QUENTIN, 33420 GENISSAC, via un avis des sommes à payer et seront actualisés à compter de la cinquième année.

Mr Boulet considère que les baux ne sont pas trop excessifs et valide la proposition

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

## **II : 2019-11 : Autorisation de signer les baux ruraux**

Mr Le Maire rappelle aux membres que chacun a été destinataire du projet de baux et demande s'il y a des observations.

Un bail rural sera donc signé avec chacun des maraîchers selon une surface déterminée par un plan de bornage, 2 hectares pour Elise Regard et 3 hectares pour Olivier Bilbao, un troisième lot restera à la commune pour développer les jardins partagés. Le plan du géomètre sera annexé au bail.

La durée des baux est fixée à 9 ans, un état des lieux contradictoirement serait dressé lors de l'entrée en jouissance. Les preneurs prendront les biens loués dans l'état.

Les clauses environnementales incluses dans les baux sont les suivants :

- L'interdiction des apports en fertilisants non autorisés en culture biologique
- L'interdiction des produits phytosanitaires
- L'implantation, le maintien et les modalités d'entretien de couverts spécifiques à vocation environnementale, (comme des jachères ou des couverts d'interculture labellisés Agrifaune)
- La diversification des assolements ;
- La création, le maintien et les modalités d'entretien de haies, talus, bosquets, arbres isolés, mares, fossés, terrasses, murets, clôtures ;
- Les techniques de travail du sol respectueuses de l'agriculture biologique,
- La conduite de cultures ou d'élevage suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique

Ouï le rapport de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : accepte les conditions et modalités des baux ruraux et autorise Mr le Maire à les signer

## **2019- 12 : Subvention à l'Association Ecosystème « Une terre pour tous »**

Pour accompagner le maraîchage et notamment les actions environnementales auprès de l'École, l'Association Ecosystème « Une Terre pour Tous » dont l'objectif majeur est l'éducation à l'environnement et au développement durable se propose de mettre en place des jardins, qui serviront à la fois comme outil pédagogique à l'école, mais également aux Génissacais qui pourront jardiner des parcelles sur les conseils de cette association.

Elle développerait à la fois les jardins partagés, solidaires et pédagogiques dédié au travail scolaire via l'école, avec 14 interventions et 8 sessions à savoir donc une vraie présence physique et un soutien technique.

Pour ce faire l'association sollicite une subvention de 2680€.

Où le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 2680€ pour l'année **2019** à l'Association Ecosystème « Une terre pour tous »

#### **2019-13 : Convention de partenariat avec l'Association Ecosysteme « Une terre pour tous »**

Dans le déroulé du point précédent, la commune doit conventionner avec l'Association pour fixer les conditions et modalités d'usage de la parcelle et des équipements mis à disposition pour les activités de jardinage.

Où le rapport de Mr le Maire et présentation de la convention

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et autorise Mr le Maire à la signer

#### **2019-14 : Demande de subvention auprès du Département pour le maraîchage**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa dernière séance celui-ci avait accepté d'acquérir la parcelle AC16 jouxtant le maraîchage afin d'avoir une cohérence et empêcher le traitement conventionnel.

Cette acquisition peut être subventionnée par le Département à hauteur de 20%, nous sommes en attente de l'estimation donnée par la Safer.

Mr le Maire tient à préciser que ce projet en plus d'être soutenu par le Département, intéresse vivement la Cali mais aussi la Métropole qui a manifesté sa volonté d'être présente à l'ouverture des jardins partagés. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Mr le Maire à solliciter une subvention pour l'achat de la parcelle AC16 auprès du Département.

#### **2019-15 : Cotisation 2019 CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement)**

Rappel le CAUE aide les communes et les administrés pour leurs projets de construction et de mise en valeur

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de cotiser au CAUE pour un montant annuel de 200€.

#### **2019-16 : Adhésion 2019 AMF (Association des maires de France)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'AMF pour un montant annuel de 418,68€.

#### **2019-17 : Demande d'acquisition de la parcelle communale AB357**

Un administré souhaiterait acquérir la parcelle communale AB 357 sis « La Fourmente » d'une contenance de 4ca80 correspondant à des bois

Cette parcelle contigüe à un étang, a été laissée à la commune lors de la construction de la rocade.

Considérant que la commune n'a aucun intérêt ni projet pour cette parcelle, le conseil municipal émet un accord de principe pour vendre cette parcelle, néanmoins la commune devra vérifier qu'il s'agit bien d'une parcelle privée de la commune, qu'elle n'est pas frappée de servitude et procéder à son estimation.

#### **2019-18 : Prêts des chaises et tables aux particuliers et associations**

Suite à plusieurs dégradations et aux constats de non entretien et nettoyage des équipements et face à l'insuffisance de moyens humains pour la gestion de ce matériel Mr le Maire propose au conseil municipal de ne plus prêter ce matériel.

Mme Sanguine souligne que ce retrait handicaperait les associations lors de leurs manifestations, propos soutenus par d'autres élus.

Mr le Maire propose de laisser ce prêt aux associations lors des manifestations importantes comme la Kermesse, la fête locale, le salon des vins, la fête de la musique...

Mr Boulet propose : si les associations ne restituent pas le matériel selon la règle il faudra leur refuser la fois prochaine.

S'ensuit un débat entre les membres du conseil qui s'interroge : faut-il tarifier ces prêts ?

Le maire indique que la collectivité ne doit pas concurrencer le secteur locatif privé

Face aux avis partagés et afin de ne pas prendre en otage les associations, le conseil décide de faire un test :

- Maintien du prêt aux associations et aux particuliers 6 mois à partir du moment où nous aurons communiqué,
- Rapatriement des tables et chaises aux services techniques pour faciliter la gestion
- Réflexion sur les horaires de retrait.
- Pas de nouvelles commande de tables ou chaises.

Mr Boulet propose de ne pas augmenter l'enveloppe des subventions aux associations. On fait un état des lieux dans 6 mois.

Pour le foyer on fait le compte avant et après les locations par l'agent d'entretien. Mme Sanguine se charge de communiquer l'information.

### **Questions diverses**

- Procédure de péril et insalubrité sur la commune  
Lancement de procédure, un expert a été missionné par le tribunal, on lance des périls imminents
- Réception chantier RD18  
Globalement travail fait mais rendu laisse à désirer, sortie Montaliret devra faire l'objet d'une cession auprès du Département. Mr le Maire a adressé un courrier au Département relatant tous les dysfonctionnements.
- Travaux aménagement sécurité RD 18 ont commencé les enrobés seront posés demain : problème chemin de Leygnette. Route fermée sans avoir prévenu les riverains.
- DETR : dossier complet on attend l'arrêté de subvention
- Amendes de police : on attend l'accusé réception
- Ram fera ses animations au foyer le vendredi de 9h30 à 11h30 selon le planning fixé par la mairie
- Fête de la musique : non pour les Mauvaises Graines
- Urbanisme PLU : en phase de rédaction du règlement, zonage au propre, Mr le maire demande aux membres de lire attentivement le projet de nouveau règlement et de faire remonter leurs observations. Une réunion avec les gestionnaires réseaux est prévu le 12/03/19

- Mutuelle communale : Mr le Maire est en train de finaliser le dossier de consultation,
- Associations réunion le 27 février 2019 de la commission pour l'attribution de la salle annexe de la mairie.
- Réunion des parents d'élèves : souhaitent relancer le CMJ, Mme Bullido rencontrera le Maire à ce sujet
- Travaux au stade commandés on remplace les 3 chaudières par un styx
- Commission voirie : prévoir une date autre que le 4/03 à voir pour la préparation FDAEC 2019 (devis ou non pour la voie communale rue de Majesté) la commission voirie le 04/03 à 20h30 voir si Sylvain et Michel Vienne sont disponibles
- Rappel de la commission finances le 04 mars à 19h00
- Attribution compensation Cali 2019 : 4 354.50 €
- Vente immeuble ex cabinet médical car les maraîchers ne sont pas intéressés. Gironde Habitant nous en propose 40 000€, le conseil décline l'offre
- Naissance Alejandro Fernandez : une enveloppe est ouverte au secrétariat
- Recrutement occasionnel service technique on cherche toujours une personne CCD 6 mois, on reçoit les candidats le 7 mars 2019
- Ecole : visite de l'IEN Mr Lecuyer le 08/02 en charge du PPMS et un agent de L'IEN pour la sécurité cette réunion n'ayant pas été concluante une nouvelle visite aura lieu le 08/03
- Mr Bardet : Abandonne définitivement sa partie de projet commercial. Le permis est caduc. Il n'y aura pas pas les alvéoles annoncées
- Le registre de doléances a été remis en Sous-Préfecture. 4 personnes ont porté des doléances.
- Mr Dubreuilh informe un Job Dating est organisé le 5 mars 2019 14h00 à 17h00 à l'ESOG à diffuser sur le panneau
- Mr Siche-Cadet demande que l'on prévoit dans le budget espace vert l'embellissement des espaces autour du périscolaire

Séance levée à 22h03